

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative au SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE de CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION**

Par arrêté, le Président de Concarneau Cornouaille Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Concarneau Cornouaille Agglomération. Le schéma de cohérence territoriale est un document de planification qui fixe les orientations générales du développement territoire à horizon 20 ans. A ce titre, il fixe des orientations en matière d'aménagement avec lesquelles les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles.

A cet effet, le Tribunal administratif de Rennes a nommé une commission d'enquête composée de Jocelyne LE FAOU, présidente, et de Guy FAOUCHER et Pascal PILLAULT, membres. L'enquête publique se déroulera du 12 novembre 14h au 15 décembre 2025 à midi.

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de SCoT et son étude d'incidence environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des personnes publiques associées. Le dossier est consultable sur le site internet [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh). Il est également consultable aux heures habituelles d'ouverture au siège de Concarneau Cornouaille Agglomération, et dans les mairies de Concarneau, Trégunc, Rosporden, Névez, Pont-Aven, Melgven, Elliant, Saint-Yvi et Tourc'h. Dans chacun de ces lieux, un registre est à disposition du public pour y consigner ses observations. Les membres de la commission d'enquête recevront les observations du public aux dates et horaires suivants :

- le 12 novembre à l'hôtel d'agglomération de CCA (Concarneau) de 14h à 17h
- le 17 novembre en mairie de Trégunc de 9h30 à 12h et en mairie de Névez de 14h30 à 17h
- le 20 novembre en mairie de Concarneau de 9h30 à 12h et en mairie de Melgven de 14h30 à 17h
- le 25 novembre en mairie de Rosporden de 9h30 à 12h et en mairie de Pont-Aven de 14h30 à 17h
- le 28 novembre en mairie d'Elliant de 9h30 à 12h et en mairie de Saint-Yvi de 14h30 à 17h
- le 29 novembre en mairie de Concarneau de 9h30 à 11h30
- le 3 décembre en mairie de Pont-Aven de 9h30 à 12h et en mairie de Trégunc de 14h30 à 17h
- le 11 décembre en mairie de Rosporden de 9h30 à 12h et en mairie de Tourc'h de 14h30 à 17h
- le 13 décembre en mairie de Névez de 9h30 à 12h
- le 15 décembre à l'hôtel d'agglomération de CCA (Concarneau) de 9h30 à 12h.

Les observations pourront également être formulées par écrit à l'attention de la commission d'enquête au siège de Concarneau Cornouaille Agglomération, par courriel à [enquete.scot@cca.bzh](mailto:enquete.scot@cca.bzh), ou par le formulaire présent sur le site internet [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh). Le rapport d'enquête sera transmis au président de Concarneau Cornouaille Agglomération dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête et tenu à la disposition du public pendant un an. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée à la Direction Aménagement de Concarneau Cornouaille Agglomération. A l'issue de l'enquête, le schéma de cohérence territoriale sera approuvé par le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération.